

Le 8 janvier 2018.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 8 janvier 2018, à 19h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Lise Nolette, Roseline Boucher, conseillères
Messieurs Michel Roy, Jean-Marie Poulin, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame Luce Périard

Madame Nancy Delisle prend son siège à 19h32.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme Luce Périard ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour, complété par l'inscription de sujets supplémentaires apportés par la secrétaire.

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

Les élus ayant tous reçu une copie des procès-verbaux du 4 et du 18 décembre 2017, et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à leur adoption.

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir de la liste préparée par la secrétaire :

Groupe Ultima	assurances annuelles	10 019,00 \$
Christiane Leblanc		1 841,52
Mario St-Cyr	loc. mach. déc.	500,00
‘	all. dép.	300,00
Gilles Leblanc	c.c. déc.	100,00
Produits Chim.CCC	aqua mag pour traitement manganèse usine	2 853,11
Carrefour Action Famille	renouvellement adhésion	43,12
Energies Sonic	diesel	2 894,20
‘	huile à chauffage	200,66
Carquest	filtre à huile	80,23
Monty Sylvestre		1 998,42
Techni Consultants	assistance tech depuis mars 2017	1 612,53
Rogers		93,13
Hydraulique Vigneault	hose hydraulique	579,63
Petite caisse	sacs poubelle + nettoyeur	8,50
RC Novation	facturation + surveillance internet	560,51

Télébec	usine	98,49
FQM	adhésion 2018	1 069,70
Combeq	“	431,16
SPAA	“	816,00
Québec Municipal	“	160,96
Rouli-Bus	“	1 263,00
Marius Marcoux et Fils	réparation éclairage public	199,14
Receveur général Canada		1 029,02
Ministère du Revenu	oct. Nov. déc.	9 030,27
Postes Canada	circulaires	89,88
Sogetel	garage	33,30
“	c.c.	69,89
“	bureau	70,51
“	internet	413,91
Hamel Propane	location réservoir	55,19
Ministère des Finances	enregistrement commission Transport	69,00
Hydro Québec	éclairage public	226,12
Canton de Ham-Nord	partage des coûts rang 10/Jasmino	2 722,26
Gesterra	transport janvier – CR essence	3 384,09
“	traitement des matières déc.	529,11
Hydro Québec	garage	435,24
“	c.c.	1 488,49
“	terrain jeux	586,90
“	usine	886,91
“	entrepôt	59,08
Petite caisse	plastique nappe	25,85
Postes Canada	300 timbres	293,19
	Total	<u>49 221,22 \$</u>

Salaires des employés : 5 411,91 \$

Période de questions du public

On rapporte un problème concernant les outardes au domaine des Vacanciers, on en parle en février avec une procédure à prendre pour l’avenir s’il y a lieu.

Egalement, appeler le min. transport pour l’entretien de la route 161 qui laisse à désirer dans notre secteur, aussi le clignotant qui ne fonctionne pas à l’entrée du village.

Au printemps, on regardera pour mieux indiquer le coin de l’entrée du village vers la cour de la Coop (glissières de sécurité).

Règlement numéro 388, pour fixer les taux de taxes pour l’exercice financier 2018 et les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations.

ATTENDU que pour la bonne marche de son administration financière, le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham doit imposer une taxe foncière générale, des taxes de compensations pour les services rendus aux contribuables, ou autres taxes spéciales.

ATTENDU que le présent règlement s’applique aux propriétaires d’immeubles imposables de tout le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

ATTENDU le contenu de l’article 262 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

ATTENDU qu’un avis de motion et la présentation du règlement a été dûment donné par M. Jean-Luc Lavigne le 4 décembre 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Roseline Boucher
Secondé par Mme Lise Nolette
Et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 388 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année 2018.

ARTICLE 3

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité (incluant les exploitations agricoles enregistrées), à un taux de 0,77 \$ par cent dollars (100,00 \$) d'évaluation, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 4

Une taxe spéciale pour la voirie est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité (incluant les exploitations agricoles enregistrées), à un taux de 0,11 \$ par cent dollars (100,00 \$) d'évaluation, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

Une taxe spéciale pour la Sûreté du Québec est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité (incluant les exploitations agricoles enregistrées), à un taux de 0,08 \$ du cent dollars (100,00 \$) d'évaluation, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 5

Afin de pourvoir en tout ou en partie au paiement des dépenses liées à la gestion des matières résiduelles, soit la collecte et le transport, de même que pour l'élimination et/ou le traitement de ces matières, il est imposé et sera prélevé du propriétaire de chaque unité de logement, maison, chalet, commerce, une compensation annuelle de 136 \$, que ces services soient utilisés ou non.

ARTICLE 6

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera prélevé du propriétaire de chaque unité de logement, maison, chalet, commerce situé sur le réseau d'aqueduc municipal une compensation annuelle de 115 \$.

ARTICLE 7

Aux fins de financer le règlement d'emprunt numéro 276, modifié par le numéro 293, il est imposé et sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le réseau d'aqueduc municipal, une compensation de 239,95 \$.

ARTICLE 8

Aux fins de financer le règlement numéro 303, pour rembourser le fonds général de l'excédent des coûts des règlements numéro 276 et 293, il est imposé et sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le réseau d'aqueduc municipal, une compensation de 60,70 \$.

ARTICLE 9

Aux fins de financer une partie des dépenses relativement au coût d'entretien d'hiver des voies privées (*chemin Bouchard, chemin Leblanc, correspondant aux numéros de lot P26C, P26A, 26A35, 26C10, chemin Fréchette, chemin Côté, chemin Nault, une partie du chemin Sévigny, correspondant aux numéros de lot 26A6, 26A10, 26D7, 26D2, chemin Ramsay, chemin Martineau*) il est exigé et sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du secteur désigné, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire selon ce qui suit :

- Toute unité d'évaluation sur laquelle est érigé un bâtiment principal ou chalet, une compensation de 194 \$,
- Toute unité d'évaluation du secteur n'ayant pas de bâtiment principal érigé est assujettie à une taxe annuelle fixe de 0 \$.

ARTICLE 10

Les taxes municipales devront être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte le total est égal ou supérieur à trois cents dollars (300,00 \$), elles pourront être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en quatre versements égaux, tel qu'établi sur le compte de taxes.

ARTICLE 11

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième (30^e) jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement devient exigible le 1^{er} mai 2018, le troisième versement le 2 juillet 2018, et le quatrième versement le 1^{er} octobre 2018.

ARTICLE 12

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échü est exigible, avec les intérêts retard pour ce versement.

ARTICLE 13

Les modalités de paiement établies au présent règlement s'appliquent également aux autres taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité, ainsi qu'aux suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation.

ARTICLE 14

A compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 12%.

ARTICLE 15

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur.

ARTICLE 16

Le présent règlement entrera en vigueur lors de sa publication conformément à la loi.

Adopté après lecture faite ce 8 janvier 2018.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
directrice générale et secrétaire trésorière

Avis de motion est donné par Mme Nancy Delisle, de même que la présentation du règlement numéro 389 sur le code d'éthique des élus municipaux.

Il y aura une rencontre sur la fibre optique à la MRC, le 23 janvier à 13h15. Mme Périard, Mme Leblanc et un conseiller pourront s'y rendre.

02-01-18 RÉPARTITION PAIEMENT FACTURE RÉPARATION CHEMIN RANG 10 VERS Jasmino Sirop

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer le montant de 2 722,26 \$ à la municipalité du Canton de Ham-Nord, concernant les travaux de voirie faits sur le rang 10 vers Jasmino Sirop en septembre et octobre 2017, tel qu'entendu lors de discussions préalables du partage des coûts minimaux d'entretien (01-10-17).

03-01-18 RÉOLUTION REFORTE SITE INTERNET MUNICIPAL

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que, suite à diverses discussions avec 4 fournisseurs afin d'avoir des prix pour la refonte de notre site internet, on procédera avec la firme de M. Eric Patry (Média WebDesign) de Victoriaville, au coût de 2 000 \$.

04-01-18 RÉSILATION DE LA FIRME SOLUTIONS ZEN MÉDIA

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que, suite à l'engagement d'un nouveau fournisseur pour la refonte de notre site internet, on informera la compagnie Solutions Zen Média que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham ne retiendra plus leur service.

05-01-18 JEUDIS EN CHANSONS 2018

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham dépose sa candidature pour le programme d'assistance financière des Jeudis en chansons. La municipalité dépose un projet de 1 308 \$ et demande 978 \$ au programme d'assistance. La municipalité s'engage à payer sa part des coûts du projet, soit un montant de 280 \$, représentant les frais de promotion et de publicité ainsi que le permis de la SO-CAN pour les droits d'auteur.

Nous aurons peut-être la possibilité d'acheter un défibrillateur avec le programme Nouveaux Horizons, à suivre.

06-01-18 FORMATION NOUVEAUX ÉLUS

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire Mme Boucher, M. Roy et M. Poulin à la formation des nouveaux élus à St-Lucien, le samedi 3 février 2018, au coût d'environ 170 \$. Mme Périard préfère les suivre sur internet.

07-01-18 JOURNÉES PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2018

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne en moyenne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit environ sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Roy, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déclarer que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham appuie les Journées de la persévérance scolaire 2018 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2018, nous nous engageons

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
- à hisser le drapeau de la persévérance scolaire
- à distribuer le ruban aux personnes de l'assistance à la séance du conseil de février
- à souligner les efforts des jeunes de notre municipalité
- autres

08-01-18 APPUI PLAN D' ACTIONS MADA – FAMILLE – MAE

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham approuve le plan d'actions MADA – FAMILLE – MAE tel que soumis par le Comité famille.

Il est également proposé de nommer le Comité famille comme comité de suivi du plan d'actions des politiques sociales MADA – FAMILLE – MAE. Celui-ci aura comme mandat de faire le suivi des actions, de remettre à la municipalité un rapport de suivi de ce plan une fois par année et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre.

Le comité famille est composé de Nancy Delisle (élue – RQFA), Geneviève Boutin (chargée de projets et représentante famille), Sylvie Turcotte (représentante famille), Pauline Leblond (représentante des aînés), Erhel Bernier (représentant des aînés).

Suivi mobilisation citoyenne régionale, concernant le guichet automatique de Ham-Nord.

09-01-18 SURPLUS DES REVENUS INTERNET/RÉPARATION ÉQUIPEMENTS DES PARTICULIERS

Attendu qu'il y a des surplus pour le service internet municipal, concernant les coûts du service en comparaison au nombre de clients qui a augmenté considérablement depuis le début du service en 2011-2012 ;

Attendu qu'il y a des équipements (récepteurs) qui peuvent devenir désuets ;

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ces équipements puissent être remplacés à même ces surplus.

10-01-18 ACHAT ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que, suite à une demande prix à 2 fournisseurs, la municipalité de Notre-Dame-de-Ham fera l'achat de l'abat-poussière chlorure de calcium liquide 35% pour l'été 2018 chez Somavrac c.c. de Trois-Rivières, au même prix que l'an passé soit 0,2945 \$ du litre pour une quantité d'environ 50 000 litres.

11-01-18 NOMINATION REPRÉSENTANT LOISIRS

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Michel Roy représentant loisir pour la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

12-01-18 NOMINATION REPRÉSENTANT DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Jean-Marie Poulin représentant sur le comité de développement de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

13-01-18 NOMINATION REPRÉSENTANT RQVVS

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Nancy Delisle représentante de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham pour le Réseau québécois de villes et villages en santé.

Nous avons reçu des informations concernant une entente avec le ministère concernant la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec.

Plan de Maddington pour participer à un aménagement sentier dans leur municipalité : le conseil n'est pas favorable à cette demande.

FQM, demande de 2 résolutions concernant le Forum des communautés forestières et les milieux humides : financement des nouvelles responsabilités : on va attendre ce que la MRC va décider sur le sujet à leur prochaine rencontre.

Demande de droit d'auteur de M. Florent Charest : comme déjà mentionné, le conseil ne voit pas ce qu'on pourrait autoriser sur le sujet, les volumes ne nous appartenant pas. Il s'agirait qu'il fasse la mention de ses sources dans ses écrits. Si nécessaire, M. Charest devra venir s'expliquer en personne.

On demandera des renseignements sur le transport adapté Rouli-Bus avant de payer la cotisation annuelle.

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par M. Jean-Marie Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'une pelle pour dégager la neige des toitures des différents bâtiments municipaux, au coût d'environ 25 \$.

Il y aura une rencontre *Je connais mon réseau !*, le 14 février à la Place 4213 à Victoria-ville, de 8h30 à 15h30.

Du ministère des Transports : limite de charge sur le pont du rang 1 sud-ouest ; également information de travaux sur la route 161 l'été prochain, dans les limites de la municipalité.

Règlement concernant le déblaiement de la neige : à représenter en février.

Réparation du camion d'hiver : devrait se terminer cette semaine, coût envisagé environ 5 000 \$.

Rencontre Régie des 3 Monts : plan de sécurité civile en réorganisation, et achat d'un défibrillateur.

Projet : plan de planification de différents secteurs de la municipalité, 3 à 5 ans, remettre à M. Poulin une copie de ce qui avait été fait en 2010, en attendant une prochaine rencontre sur le sujet.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Luce Périard, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présent que l'assemblée soit levée (20h50).

Accepté sur proposition de Mme Roseline Boucher
Seconder par Mme Lise Nolette

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et secrétaire trésorière

